



Élu·es étudiant·es

École Normale Supérieure de Lyon  
15 parvis René Descartes, BP 7000  
69342 Lyon Cedex 07  
elus.etudiants@ens-lyon.fr

# Conseil des études et de la vie étudiante

Compte-rendu de la séance  
du 6 décembre 2018

*Présent·es :*

**Présidence** Jean-François Pinton

**Étudiant·es** Meven Bertrand, Simon Fernandez, Laureline Pinault, Rémy Cerda

**CPES** Alexandre Blomme

**EC** Nicolas Garnier, Richard Nemeth

**Invité·es** Sylvie Martin (VPE), Barbara Vassener (VPE), Francesca Chilla (Physique), Emmanuelle Boulineau (Sciences sociales)

*Représenté·es :* Alice Al-Asmar (par Laureline Pinault), Marine Lambomez (par Meven Bertrand), Myriam Mellouli (par Rémy Cerda), Aurore Flamion (par Rémy Cerda), Camille Borne (par Simon Fernandez).

## 1 Intervention d'étudiant·es

Des étudiant·es entrent dans la salle avant le début du CEVE pour faire lecture du texte suivant, concernant la hausse des frais d'inscription pour les étudiant·es extracommunautaires :

Le gouvernement a annoncé l'augmentation des frais d'inscription à l'université pour les étudiant·es extracommunautaires. Ils passeront dès la rentrée 2019 de 170 € à 2770 € par an pour le niveau Licence et de 243 € à 3770 € par an pour les niveaux Master et Doctorat.

Cette mesure a été décidée — et même publiée sur le site officiel « Campus France » — au mépris des administrations universitaires, qui n'ont pas été consultées. Elle va à l'encontre du principe démocratique d'une université libre, gratuite et ouverte à l'international.

Plus encore, cette décision s'inscrit dans un contexte d'attaques répétées envers les droits des étranger·ère·s (loi Asile et Immigration) et l'éducation publique (loi ORE).

L'Université ne peut rester passive : elle doit protéger les droits de l'ensemble des étudiant·es face à ces mesures discriminatoires. Plusieurs établissements d'enseignement supérieur ont déjà exprimé leur désaccord, à l'instar de l'Alliance

des Universités de Recherche et de Formation, de Paris VII, Paris I, Rennes II, Poitiers, l'ENS d'Ulm, l'UPEC et Lyon II.

Nous appelons donc la présidence à se positionner officiellement contre cette décision.

*Les étudiant·es de l'Université de Lyon réuni·es en AG le 05/12/2018.*

Jean-François Pinton (JFP) remercie les étudiant·es.

## 2 Pour avis

### 2.1 Approbation du PV du CEVE du 06/09

3 abstentions, 0 votes contre : adopté.

### 2.2 Modification du règlement intérieur

Deux modifications : une concerne la commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents non titulaires, l'autre précise l'article 25-5, qui concerne l'engagement décennal.

Rémy Cerda (RC) fait remarquer qu'il serait bien d'avoir une différence claire entre les deux textes, alors qu'ici on connaît simplement l'article qui a été modifié. JFP répond qu'il faut s'en plaindre à C. Danthony : c'est lui qui a insisté pour qu'on vote un texte et pas simplement des modifications<sup>1</sup>.

*3 abstentions, 0 votes contre : adopté.*

### 2.3 Domiciliation de la Griffes

L'association la Griffes, qui a pour but de publier une revue semestrielle du même nom dédiée à la création littéraire sollicite la domiciliation à l'ENS.

*Approuvée à l'unanimité.*

### 2.4 Domiciliation d'ENVertS

L'association ENVertS, dédiée aux questions écologiques au sein de l'ENS, sollicite la domiciliation à l'ENS.

*Approuvé à l'unanimité.*

---

1. Lequel nous informe, *a posteriori*, défendre exactement le contraire.

## 2.5 Domiciliation d'Écharde

L'association Écharde, dédiée aux questions politique, sollicite la domiciliation à l'ENS.

RC fait remarquer que l'apparition d'associations comme ENVertS et Écharde, dédiées à des questions politiques, est une bonne chose, car elles viennent combler un vide à l'ENS. Jusqu'à il y a quelques années, l'absence quasi-totale d'associations et d'espaces de discussion politique étonnait nombre d'étudiant·es primo-arrivants. Le CEVE étant garant des libertés politiques et syndicales des étudiant·es, et à ce titre il doit soutenir de telles initiatives.

JFP demande si les élu·es étudiant·es auraient la même position si l'orientation politique de l'association était différente. Il s'interroge en outre à propos de l'article 3 des statuts de l'association, qui stipule « *Le principal moyen d'action de l'association est l'établissement d'un rapport de force militant fondé sur le refus de la cogestion (vue comme l'inféodation des décisions militantes aux tractations avec l'administration)* ». Il aimerait des éclaircissements sur le sens de cette phrase. RC répond que le texte lui semble clair, la parenthèse éclairant la première partie de la phrase, mais qu'il n'est pas légitime pour faire de la paraphrase. JFP répond que ce n'est pas le cas pour lui, notamment au vu de l'article 811-1 du code de l'éducation (qui affirme que les étudiants se doivent de ne pas troubler l'ordre public).

RC se tourne vers les enseignant·es présent·es pour connaître leur avis sur cette domiciliation, qui touche plus généralement à la place du politique dans l'École. Seul Richard Nemeth (RN) affirme qu'il s'abstiendra lors du vote, car il est pour une forme de neutralité politique, donc sa conception personnelle lui dicte de s'abstenir sur ce vote.

*3 abstentions, 0 votes contre : adoptée.*

## 2.6 Suivi du portail de Master

Il s'agit des capacités d'accueil des formations fournies au rectorat dans le cadre du portail Master.

Meven Bertrand (MB) fait remarquer que les élu·es étudiant·es avaient fait la demande des chiffres de l'année dernière (capacités et effectifs) pour pouvoir comparer, et que ceux-ci ne leur ont pas été fournis. Sylvie Martin (SM) répond que ces chiffres ont été donnés oralement en Conseil des Directeurs de Département (CDD), mais qu'elle peut les répéter, ce qu'elle fait. MB la remercie, mais rajoute que puisque ces chiffres existaient, il est dommage de ne pas les avoir transmis alors que la demande en avait été faite. Les élu·es demandent que ces chiffres soient portés au procès-verbal du CEVE.

*Les effectifs des masters sont adoptés.*

## 2.7 Subventions aux associations

Il s'agit de voter les subventions accordées par l'ENS aux associations qui y sont domiciliées ou ont fait la demande de cette domiciliation.

Barbara Vassener (BV) commence par féliciter les associations pour la très bonne qualité des dossiers, tant sur le fond que sur la forme, et leur rendu à l'heure. Cependant, la demande totale de budget dépassant de 6,5 % l'enveloppe disponible, elle propose de reporter cette limitation de manière uniforme : chaque association se verrait donc accorder 93,5 % de sa demande.

Simon Fernandez (SF) demande ce qu'il en est de Démesures : l'association recevait auparavant de l'argent en tant que laboratoire junior, il aimerait savoir si cet argent a été reporté dans l'enveloppe accordée aux associations. JFP répond que les deux dispositifs (laboratoire junior et associations) sont totalement imperméables.

SF demande si cette limitation uniforme ne va pas inciter les associations à demander une somme supérieure à leurs besoins réels, de telle sorte à obtenir celle dont ils ont réellement besoin. Pour JFP, certaines associations ont une prévision de budget très serrée, d'autres moins, mais il est très difficile de s'en rendre compte. De ce fait, rien n'empêche un « coup de bluff » une année mais l'École fait le pari de la confiance dans le prévisionnel des associations.

SF fait remarquer qu'une association est dans une situation particulièrement préoccupante : Aliens. En effet, l'immense majorité du budget de cette association est consacré au financement de l'achat de matériel informatique pour les étudiant·es. La baisse de son budget risque de se reporter directement sur les étudiant·es, en empêchant certain·es d'accéder à la subvention.

RC soulève également le cas d'ENScène. Cette association a fait un gros effort d'assainissement de ses comptes l'année dernière, sans pour autant demander de rallonge. La diminution prévue la met en difficulté, car la majeure partie de son budget est alloué à payer des personnes aux minima légaux. Elle ne peut donc réduire cette dépense, et n'a d'autre choix que de mettre des projets en suspens. Il en profite pour faire remarquer que cette association a payé des comédien·ne·s dans le cadre d'Anthropocène, pour le compte de l'ENS, et qu'elle n'a toujours pas été remboursée. JFP répond, concernant Anthropocène, qu'il apprend cette situation et que l'association peut le contacter pour la régulariser.

Plus généralement, il demande ce que les élu·es proposent pour régler ces difficultés. RC propose d'allouer à chaque association le montant qu'elle a demandé, quitte à augmenter cette enveloppe. JFP répond que c'est difficile : dans un contexte budgétaire tendu, les budgets de tous les services de l'École sont contraints, voire diminués. Si une visibilité et des fonds suffisants sont disponibles à la construction du budget rectificatif, une rallonge sera proposée. SM fait remarquer que le budget des études aussi est en baisse, les associations ne sont donc pas mal servies.

JFP propose finalement d'attendre le budget rectificatif pour revoir ce point. Il rajoute qu'il note le cas particulier d'Aliens et ENScène. SM répète qu'elle ne peut pas faire mieux pour les associations que pour les départements.

*La proposition est adoptée avec 3 approbations et 9 abstentions.*

## 3 Pour information

### 3.1 Hébergements

BV présente la situation de l'hébergement à l'ENS à la rentrée 2018. Les règles de priorité ont été revues, elles sont maintenant les suivantes :

1. mineur·es ;
2. boursier·es sur critères sociaux ;
3. primo-arrivant·es nationaux·ales et internationaux·ales ;

#### 4. agrégatif·es non-primos arrivant·es sans traitement.

Pour les demandeurs non prioritaires, une seconde demande peut être faite à partir du 10/9, une fois que les résultats des procédures d'admissions sont complètement terminées. La partie du site consacré aux résidences a également été revue et grandement enrichi et amélioré.

Plus de détails sont disponibles sur la présentation projetée en séance.

SF remercie le service hébergement pour cet important travail, qui a grandement amélioré la situation des hébergements.

RC en profite pour demander si JFP a de la visibilité sur les solutions qui seront mises en place après la destruction de la résidence Monod. Celui-ci répond qu'il espère réussir à trouver un arrangement temporaire avec le CROUS pour la durée des travaux, mais que pour le moment rien n'est fait. D'ici le printemps, le mode de financement devrait aussi être réglé (subvention étatique, recours à l'emprunt, partenariat avec un privé).

### 3.2 Salle Commune/Lieu de Vie

Il s'agit de la future Salle Commune, qui remplacera l'annexe du CROUS sur le site Descartes.

Pour JFP, les choses avancent. Il reste encore quelques paragraphes à régler, et la salle pourra ouvrir. Il demande si une programmation est déjà prévue. RC répond que du côté étudiant la Fédération des Associations est au courant, et que les associations étudiantes pourront proposer des choses.

Il demande ce qu'il en est de la vente de nourriture (et de la libération d'une part du service d'une agente pour encadrer ces ventes). JFP répond que c'est compliqué légalement, et que les services sont en train de regarder les textes. Administrativement, cette activité devra sans doute être portée par une association.

### 3.3 Modalités du suivi médical des normalien·es

Anouk Bedino présente la nouvelle organisation du service médical, validée en CHSCT. Les choses devraient être plus claires qu'elles ne l'étaient. Certains médecins sont spécialisés « prévention », d'autres « étudiant·es ». De plus, la psychologue suit maintenant aussi les doctorant·es.

## 4 Points divers

*Ces points ont été ajoutés à l'ordre du jour par les élu·es étudiant·es.*

### 4.1 Présentation des conclusions de l'évaluation des formations

Il s'agit de l'évaluation des formations à l'élaboration de laquelle les élu·es avaient participé en fin d'année dernière.

SM explique que les conclusions les concernant ont été envoyées aux départements, et qu'une restitution générale a été faite en CDD.

MB demande si il serait possible d'accéder aux données brutes de l'enquête (données quantitatives et qualitatives), afin de pouvoir travailler. JFP répond qu'il semble difficile d'anonymiser ces données. Il n'a rien contre, il se renseigne pour savoir dans quelle mesure c'est faisable de nous communiquer les données brutes.

## 4.2 Position de l'établissement à propos de l'augmentation des frais d'inscription des étranger·ère·s extracommunautaires

RC demande à ce que soit évoqué le projet d'augmentation des droits d'inscription dans l'enseignement supérieur pour les étudiant·es étranger·es extracommunautaires. S'appuyant sur la demande formulée par les étudiant·es qui sont intervenu·es en début de séance, il souhaite que le CEVE adopte une position sur ce projet.

Pour JFP, en l'état, l'École ne peut pas se positionner. Il propose aux élu·es de lui soumettre un texte à voter au prochain CEVE. Il insiste sur le fait qu'une position d'École engage toute l'École, et que cette position ne saurait être prise par le CEVE seul. Au contraire, une position d'École se travaille avec toutes ses composantes, notamment les directeurs de départements et d'unités. De toute façon, il ne s'agit pour le moment même pas d'un décret.

RC répond qu'il aimerait connaître la position du président. Il ajoute que les élu·es étudiant·es aimeraient proposer au CEVE de prendre une position, afin de nourrir cette réflexion au niveau de l'établissement. JFP répond que son opinion n'a pas de valeur dans ce contexte, mais qu'il ne lui semble pas incongru que les étudiant·es britanniques ou américains qui viennent en France payent des frais d'inscriptions, dès lors que les français qui vont étudier en Grande-Bretagne ou aux USA doivent en payer. Dans tous les cas, il s'oppose au fait de prendre une position ferme et tranchée sur des débats généraux : pour lui, il n'y a pas de réponse uniforme.

RC propose au CEVE de rédiger collectivement une motion, plutôt que de voter sur un texte rédigé par les seul·es élu·es étudiant·es. Faute de réponse des autres membres, il propose une première phrase ; JFP répond qu'il ne va pas être possible de converger sur une formulation en séance. Il propose aux élu·es étudiant·es de réfléchir à une phrase précise, et à en rediscuter, au besoin par mail.

## 4.3 Points reportés

*JFP devant se rendre à une autre réunion, il passe rapidement sur les points suivants. Un CEVE sera re-convoqué au mois de janvier, qui sera l'occasion de les aborder à nouveau.*

### 4.3.1 Reconnaissance de l'engagement étudiant

JFP affirme que la proposition de texte sera re-travaillé avec les directeurs·trices de département, comme ça avait déjà été le cas du texte précédent.

### 4.3.2 Dispositif de lutte contre les violences sexuelles

JFP a transmis la proposition de texte des élu·es étudiant·es à l'inspectrice ministérielle chargée de la sécurité et de la santé au travail. Il diffère sur quelques mots, il propose qu'un

groupe de travail se réunisse pour finaliser le texte.

### 4.3.3 Frais de transport pour les étudiant·es hors de Lyon

La question est à l'étude avec la Région.

### 4.3.4 Validation des masters FéADEP

L'occasion sera donnée de revenir sur cette question, qui nécessite effectivement quelques interactions.

*JFP sors de la salle. Laureline Pinault, vice-présidente, prend la présidence de la séance.*

## 4.4 Contrats doctoraux spécifiques normaliens

SF demande à avoir des informations claires et écrites concernant les conditions d'attribution des CDSN. En effet, des informations contradictoires ont circulé à ce propos (notamment, la proportion d'auditeur·ice·s de master et de normalien·ne·s étudiant·es). Laureline Pinault (LP) précise que les informations données en réunion d'information sur les CDSN étaient contradictoire, et ne correspondaient pas à celles du CDD de septembre.

SM trouve cela très étonnant, et affirme que les informations ont au contraire été très clairement données à ce CDD, et qu'elles ont ensuite été reprises à l'identique à la réunion. Elle suggère d'aller voir le compte-rendu dudit CDD, et rappelle que les informations qu'elle est actuellement en mesure de donner sont celle qui y figurent.

RC demande si les proportions de normalien·ne·s étudiant·es et d'auditeur·ice·s de Master y figurent. SM s'étonne que les informations soient aussi floues alors qu'une élue étudiante siège à ce CDD.

Le point 7 du CDD du 18 septembre (p. 10 du compte-rendu) précise : « à la session 2019, on envisage d'ouvrir un maximum de 25 % des CDSN aux normaliens étudiants. Dans ces 25 %, un auditeur de master au plus par département pourra se voir attribuer un CDSN »<sup>2</sup>. Elle confirme que les élu·es peuvent communiquer sur cette information. En réponse à nos interrogations répétées, elle précise également qu'à l'heure actuelle il ne s'agit que d'envisager, et que la règle n'est pas fixée. Il faudra attendre les éléments issus des pré-inscriptions de décembre avant de pouvoir donner une règle.

## 4.5 Droits d'inscription en année de césure

Ajouté à l'ordre du jour par les élu·es étudiant·es, mais pas abordé. Pour rappel, il est prévu que les étudiant·es doivent désormais s'acquitter de droits d'inscription en année de césure.

2. Ce compte-rendu sera mis en ligne sur le site des élu·es.

## 4.6 Campagne d'emplois

RC évoque la vive inquiétude des sections artistiques par rapport à la situation de la musicologie : l'unique enseignant titulaire ayant démissionné, il n'y aurait plus aucun enseignant en musicologie à la rentrée prochaine. Ceci revient de fait à une disparition de la section.

En l'absence du président, aucune réponse n'est apportée.

*La séance est levée à 15 h 20.*